

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général
au développement durable

**Décision du 22 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel
au comité technique institué au commissariat général au développement durable**

NOR : DEVD1133861S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La commissaire générale au développement durable,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2011 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique spécial du commissariat général au développement durable du 21 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique spécial du commissariat général au développement durable,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial du commissariat général au développement durable en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de l'organisation FO :
M. Jean PLATEAU.
Mme Martine POIRRIER.
M. Nicolas MANTHE.
Mme Christine BOUR.
Au titre de l'organisation CFTD :
Mme Martine CHOQUERT.
M. Gérard GUILLAUMIN.
Mme Brigitte HEBRARD.
Au titre de l'organisation CGT :
M. Frédéric BOCCARA.
M. Gilles ORZONI.
Au titre de l'organisation FSU :
Mme Claudine ZYSBERG.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation FO :
Mme Marlène COLONNETTE.
M. Cédric PEINTURIER.

M. Ismaël OMARJEE.
Mme Doris NICKLAUS.
Au titre de l'organisation CFDT :
Mme Christine DEL RIO.
M. Lionel MOULIN.
Mme Marie-Christine BAGNATI.
Au titre de l'organisation CGT :
M. Bernard KORMAN.
Mme Sylviane MANGATA.
Au titre de l'organisation FSU :
M. Laurent DUHAUTOIS.

Article 2

Le mandat du comité technique spécial du commissariat général au développement durable prendra effet à compter de la date de la première réunion.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 décembre 2011.

D. DRON